



15 janvier 2026

**Le Département crée une Maison d'Enfants à Caractère Social
pour prendre en charge les enfants confiés à TANDEM 79.**

En 2023, le Département a lancé un appel à projet social portant création de 35 places dédiées aux enfants en situation complexe confiés à l'aide sociale à l'enfance présentant des problématiques cumulées sur les plans social, familial, psychologique, psychiatrique, éducatif et scolaire mettant en échec les lieux classiques d'accueil et d'hébergement au titre de la protection de l'enfance. A l'issue de la procédure d'appel à projet, la candidature de la SAS Tandem 79 avait été retenue.

Par un arrêté du 27/12/2023, la SAS TANDEM EDUCADIS, dont le siège social est situé à Bègles, a été autorisée à créer une maison d'accueil d'enfants en situation complexe sur le Département des Deux-Sèvres pour une capacité de 25 places.

Entre septembre 2024 et août 2025, à l'issue de contrôles menés par le Département, des demandes d'amélioration ont été adressées à l'établissement.

Malgré les nombreux échanges entre le Département et la SAS TANDEM 79, il a été constaté que la situation nécessitait la mise en œuvre d'une mesure d'administration provisoire, ce qui a été prononcé par un arrêté du 12/09/2025 de la Présidente du Conseil départemental pour une durée de 6 mois.

Il ressort des échanges avec l'administrateur provisoire que l'établissement TANDEM 79 est impacté par des décisions du siège de société TANDEM EDUCADIS situé à Bègles qui assure les fonctions supports. Depuis ces dernières semaines, le fonctionnement du siège s'est très fortement dégradé. Les manquements du siège perturbent la continuité de service de l'établissement dans les Deux-Sèvres. En effet l'état de la trésorerie communiqué par le siège, l'évocation d'un plan de licenciement des agents de la société TANDEM EDUCADIS, l'absence de réponses du siège quant à la continuité des fonctions supports (gestion bâimentaire, continuité des procédures contractuelles RH et comptables...) nous indiquent un risque majeur pour la prise en charge des enfants.

Afin de permettre au Département de poursuivre la prise en charge de ses enfants dans un cadre pérenne et dépassant l'urgence de la mise à l'abri, **le Département décide de créer une maison d'enfants à caractère social (MECS) de transition, pour l'accueil des enfants en situation complexe, d'une capacité de 26 places dont 2 places pour l'accueil d'urgence.** Il s'agira d'un établissement géré par le Département, distinct de la Maison Départementale de l'Enfance

A l'issue du transfert des enfants dans la nouvelle MECS du Département, **la structure TANDEM 79 ne sera plus autorisée à accueillir des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.**